

**\*MINUTES/PROCÈS-VERBAL\***

**PLANNING REVIEW AND ADJUSTMENT COMMITTEE MEETING/  
RÉUNION DU COMITÉ DE REVISION DE LA PLANIFICATION**

**July 25, 2013 6:00 p.m./le 25 juillet 2013, 18h**

**1222, rue Main Street, 4<sup>th</sup> floor/4<sup>e</sup> étage  
Moncton**

**Committee Members Present/membres du comité présent:**

George Forsythe	Chairperson/Président
Pascal Ferron	Vice-Chairperson/Vice-président
Ricci Archibald	Committee Member/membre du comité
Audbur Bishop	Committee Member/ membre du comité
Heather Keith	Committee Member/ membre du comité
Andy St-Amand	Committee Member/ membre du comité

**Staff Present/personnel présent:**

Jesse Howatt	Planner/Urbaniste
Pauline Magee	Recorder/rapporteuse

---

Le président, George Forsythe, ouvre la réunion à 18 h. Il rappelle aux membres que les réunions sont enregistrées.

**CONFLICTS OF INTEREST/CONFLITS D'INTÉRÊT**

Aucun conflit d'intérêt n'est signalé.

**1. ADOPTION OF THE MEETING AGENDA/ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Il est proposé par le vice-président Pascal Ferron, appuyé par Audbur Bishop, membre du comité, d'adopter l'ordre du jour de ce soir tel quel.*

**MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2. ADOPTION OF MINUTES OF THE REGULAR MEETING OF JUNE 27, 2013/ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 27 JUILLET 2013**

*Il est proposé par Heather Keith, membre du comité, appuyé par Andy St-Amand, membre du comité, d'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 27 juin 2013 tel quel.*

**MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. BUSINESS ARISING FROM THE MINUTES/AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Aucune

**4. VARIANCE REQUESTS/DEMANDES DE DÉROGATIONS**

Aucune

**5. TEMPORARY APPROVALS, CONDITIONAL USES, RULINGS OF COMPATIBILITY AND NON-CONFORMING USES/APPROBATIONS TEMPORAIRES, USAGES CONDITIONNELS, DÉTERMINATIONS DE COMPATIBILITÉS ET USAGES NON CONFORMES**

Aucun

**6. TENTATIVE SUBDIVISIONS/LOTISSEMENTS PROVISOIRES**

Aucun

**7. BY-LAW AMENDMENTS, ZONING AND MUNICIPAL PLAN MATTERS/QUESTIONS DE ZONAGE ET QUESTIONS RELATIVES AUX PLANS MUNICIPAUX**

(a) Province of/de NB - Rezoning request from/Demande de rezonage de Jamie Storey (agent), on behalf of/au nom de Pierre Daigle (owner/propriétaire), 10, ch. Lockhart Road (PID/NID #00928085, Lakeville, comté de Westmorland County, Unincorporated Area/région non incorporée – to rezone property from Agriculture to Commercial-Industrial/afin de changer la catégorie de zonage de la propriété de la zone A Agriculture à la zone Commerciale et Industrielle (File/Dossier #13UZ-76)

Le rapport du personnel est examiné. On mentionne que l'audience publique a eu lieu le jeudi 18 juillet 2013. Cinq résidents de la région y ont assisté. Les préoccupations soulevées par les résidents ont été abordées par le personnel de la planification.

*Il est proposé par Ricci Archibald, membre du comité, appuyé par Pascal Ferron, vice-président, d'accepter le rapport du personnel de la planification et la recommandation voulant que :*

*ATTENDU QUE la proposition soumise par Jamie Storey, au nom de Pierre Daigle, visant à permettre l'aménagement d'un centre de transport à été examinée par le personnel de la planification;*

*ET ATTENDU QUE, du point de vue de la planification, la proposition, avec les modalités et conditions proposées, est jugée admissible;*

*Le Comité de révision de la planification de la CSR 7 recommande au ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux l'adoption du règlement ministériel 13-MON-019-18, y compris les modalités et conditions exposées dans l'annexe P-2 et résumées comme suit :*

- 1. que les utilisations permises soit limitées à un centre de transport, à un logement unique existant et à un bâtiment annexe lié à la maison;*
- 2. que le centre de transport permis soit restreint à la « zone de stationnement pour camions » telle qu'indiqué dans le plan du site (annexe P-1);*
- 3. que les activités du centre de transport soient limitées au stationnement, à l'entreposage, aux ventes et au nettoyage léger des camions et des remorques, et ce, jusqu'à un maximum de 6 camions et remorques à la fois;*
- 4. que ladite « zone de stationnement pour camions » soit gravelée;*
- 5. qu'on obtienne un permis d'accès auprès du ministère des Transports et de l'Infrastructure;*
- 6. que les restrictions relatives au poids des camions circulant le long du chemin Lockhart soient respectées;*
- 7. que toute autre forme d'utilisation soit examinée par le Comité de révision de la planification de la commission, pouvant faire l'objet de certaines modalités et conditions;*

8. *que toute autre forme d'utilisation soit conforme au Règlement sur la modification des cours d'eau et des terres humides – Loi sur l'eau saine;*
9. *que tous les arbres qui se trouvent actuellement sur les terres soient conservés afin de servir de barrière aux propriétés situées à l'est et au sud des terres; et*
10. *que l'entreposage extérieur de nettoyeurs chimiques ou de pétrole dans ladite « zone de stationnement pour camions » soit défendu.*

***MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**8. OTHER BUSINESS/AUTRES AFFAIRES**

- (a) **Development Officer Variance Approvals/Approbations de dérogations diverses accordées par l'agent d'aménagement – July/juillet 2013**

**9. ADJOURNMENT/CLÔTURE DE LA SÉANCE**

*Il est proposé par Ricci Archibald, membre du comité, de lever la séance.*

La séance est levée vers 18 h 05.